

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 8 février 2021

Date de l'annonce publique : 29/01/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/01/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	Néant.
Procuration	STOFFEL, conseiller (procuration donnée à l'échevin STRECKER)
Absences	Néant.
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 12 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 1 Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020 7
Référence	CC.2021-2-8 - 8.0
Point de l'ordre du jour	8.0
Objet	Budget rectifié 2020 - Alimentation de l'article 3/825/648110/99001 par vote d'un crédit supplémentaire.

Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de voter un crédit supplémentaire de 4.250 euros pour alimenter l'article 3/825/648110/99001 insuffisamment pourvu pour payer l'intégralité des subsides ordinaires pour l'année 2020 aux clubs sportifs communaux ;

Considérant que la modification demandée par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire alors que le boni présumé fin 2020 s'établit à 1.822.175,58 € ;

Vu le budget rectifié de l'exercice 2020 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 25 janvier 2021 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2020
Service	Ordinaire
Chapitre	Dépenses
Article	3/825/648110/99001
Modification	+4.250,00
Crédit budgétaire	10.381,00
Crédit nouveau	14.631,00

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 127 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 22 février 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

